



DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

2025
2031

portant sur l'élaboration du
Programme d'Actions
de Prévention des Inondations (PAPI)



**Ensemble,
réduisons les risques
liés aux inondations !**

Démarche de prévention co-portée par :



Une consultation citoyenne au service de notre résilience

Les inondations font partie de l'histoire et de la réalité de l'agglomération toulousaine. Les épisodes passés témoignent de la diversité des inondations et de leur étendue, en zones urbaines comme rurales.

Depuis la crue historique dévastatrice de Garonne le 23 juin 1875, il y a près de 150 ans, le territoire a engagé de nombreuses actions pour réduire les risques, dans une agglomération de plus en plus peuplée, urbanisée et interconnectée (réseaux d'électricité, route, rail, télécommunications...).

La logique traditionnelle de protection (construction de digues), parfois indispensable, mais n'assurant pas une protection totale, a progressivement été complétée par une logique de prévention : urbanisme, prévision et gestion des épisodes d'inondations...

Cette **approche globale est au cœur de la démarche "PAPI"** initiée en 2019 par Toulouse Métropole, en collaboration avec le Muretain Agglo, le SICOVAL et le Grand Ouest Toulousain, à l'échelle de 94 communes de l'agglomération toulousaine.

Le **prochain PAPI (2025-2031)** va permettre de **poursuivre et renforcer notre adaptation collective en vue des prochaines inondations.**

Parce que c'est un sujet qui nous concerne toutes et tous, les intercommunalités porteuses de la démarche ont souhaité engager en **2024 une consultation citoyenne volontaire**, en parallèle de l'élaboration du futur programme d'actions, afin de l'enrichir et mieux le faire connaître.

À travers ce document, vous trouverez les informations essentielles pour comprendre les enjeux du projet et les modalités de participation.



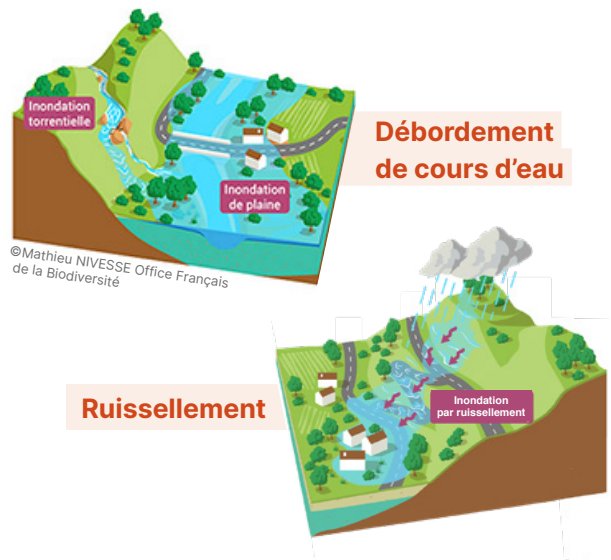
Le contexte global dans lequel s'inscrit la démarche

INONDATION ET RISQUE INONDATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Inondation

« Submersion d'une zone habituellement hors d'eau. »

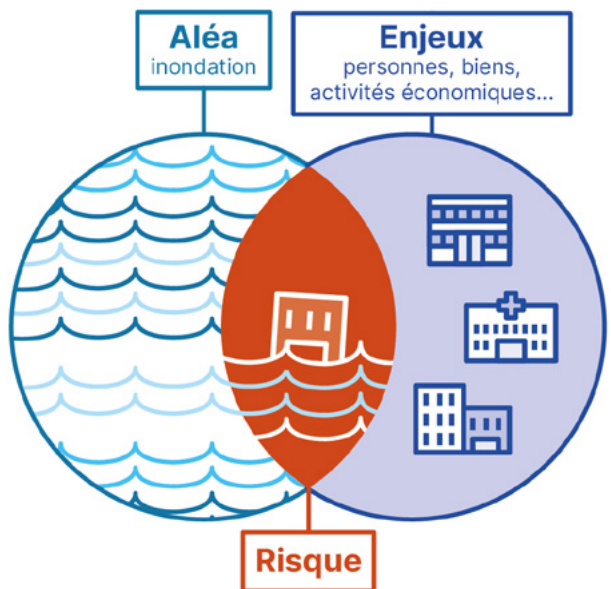
Sur notre territoire, deux principaux types d'inondations, très différents :



Risque inondation

« Présence 'd'enjeux' (personnes, habitations, entreprises...) en zone inondable »

Plus il y a d'enjeux, plus les risques sont importants.



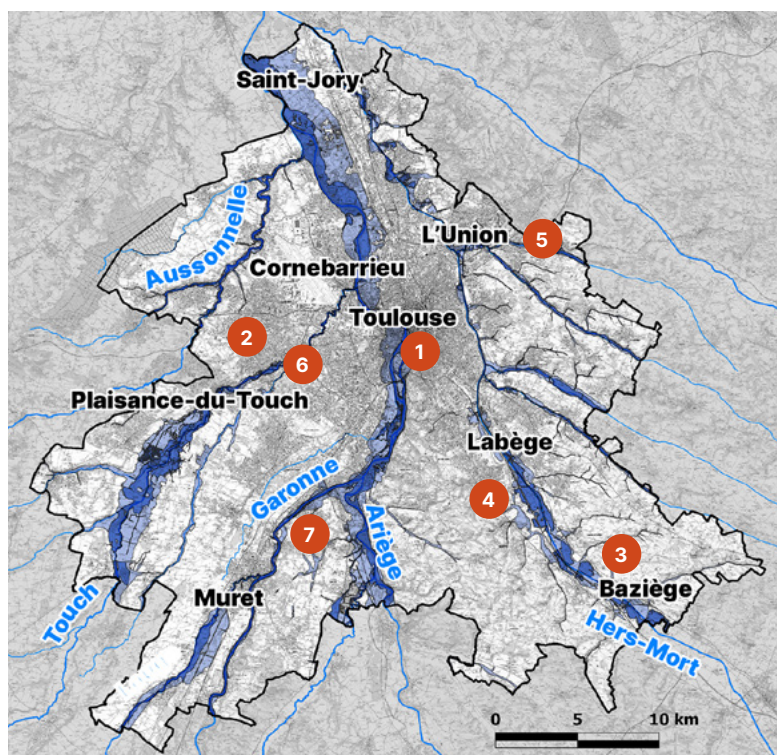
L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE, UN TERRITOIRE À RISQUES

L'agglomération toulousaine a eu la chance d'être **épargnée par des inondations de grande ampleur lors des dernières décennies**. Néanmoins, **le risque reste bien présent**.

Les grandes inondations passées, intervenues sur un territoire bien moins peuplé qu'aujourd'hui, nous rappellent les dégâts majeurs qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

Les inondations plus récentes soulignent la **diversité des types d'inondation** et **l'augmentation du nombre d'enjeux exposés**, en raison de la **forte urbanisation** au cours de la seconde moitié du XXème siècle, à une époque où les réglementations en matière d'urbanisme étaient moins contraignantes et les risques liés aux inondations moins bien connus.

Exemples d'inondations vécues sur le territoire

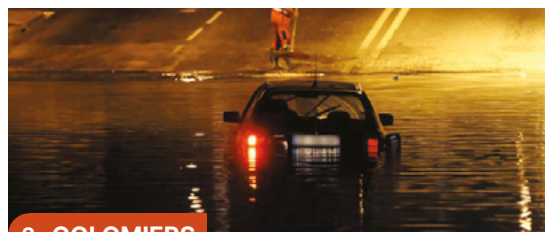


ZONES INONDABLES: ■ Crue exceptionnelle ■ Crue modérée à forte



1 TOULOUSE

Crue de Garonne et de ses affluents - 23 juin 1875
Une crue tragique, gravée dans les mémoires. 209 décès et 1100 habitations détruites à Toulouse.



2 COLOMIERS

Ruissellement - 23 juin 2014
En fin d'après-midi, un orage très violent engendre, en l'espace d'une heure, l'inondation de plusieurs communes de l'ouest toulousain. Nombreuses routes coupées, véhicules piégés et souterrains inondés.



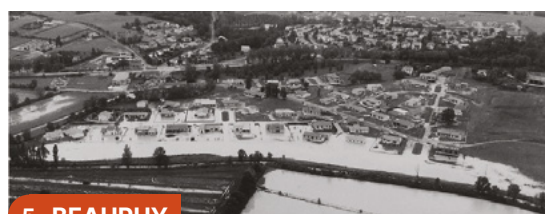
3 BAZIÈGE

Crue de l'Hers-mort + Garonne, Ariège et Touch - février 1952
Plus forte crue depuis 1875, mais d'ampleur bien moindre. La faible urbanisation des zones inondées à cette époque a limité l'impact de cette crue.



4 POMPERTUZAT

Ruissellement - Juin 2023
Une série d'orages localement violents engendrent des inondations dans plusieurs communes, en particulier Toulouse le 11 juin.



5 BEAUPUY

Crue de la Sausse - Juin 1992
Inondation d'un quartier nouvellement construit à proximité de cette petite rivière.



6 TOURNEFEUILLE

Crue du Touch - Février 2003
Crue modérée, mais ayant engendré l'inondation d'un EHPAD.



7 ROQUES

Crue de Garonne, Ariège et Aussonnelle - 11 janvier 2022
Crue d'ampleur limitée, mais ayant engendré l'inondation de plusieurs quartiers, habitations et entreprises.

Quelques chiffres-clés

À ce jour, une crue exceptionnelle de la Garonne et de ses affluents (similaire à celle du 23 juin 1875) impacterait, à l'échelle des 94 communes couvertes par la démarche :



50 000 logements
pour 75 000 habitants



12 000 entreprises
pour 30 000 emplois

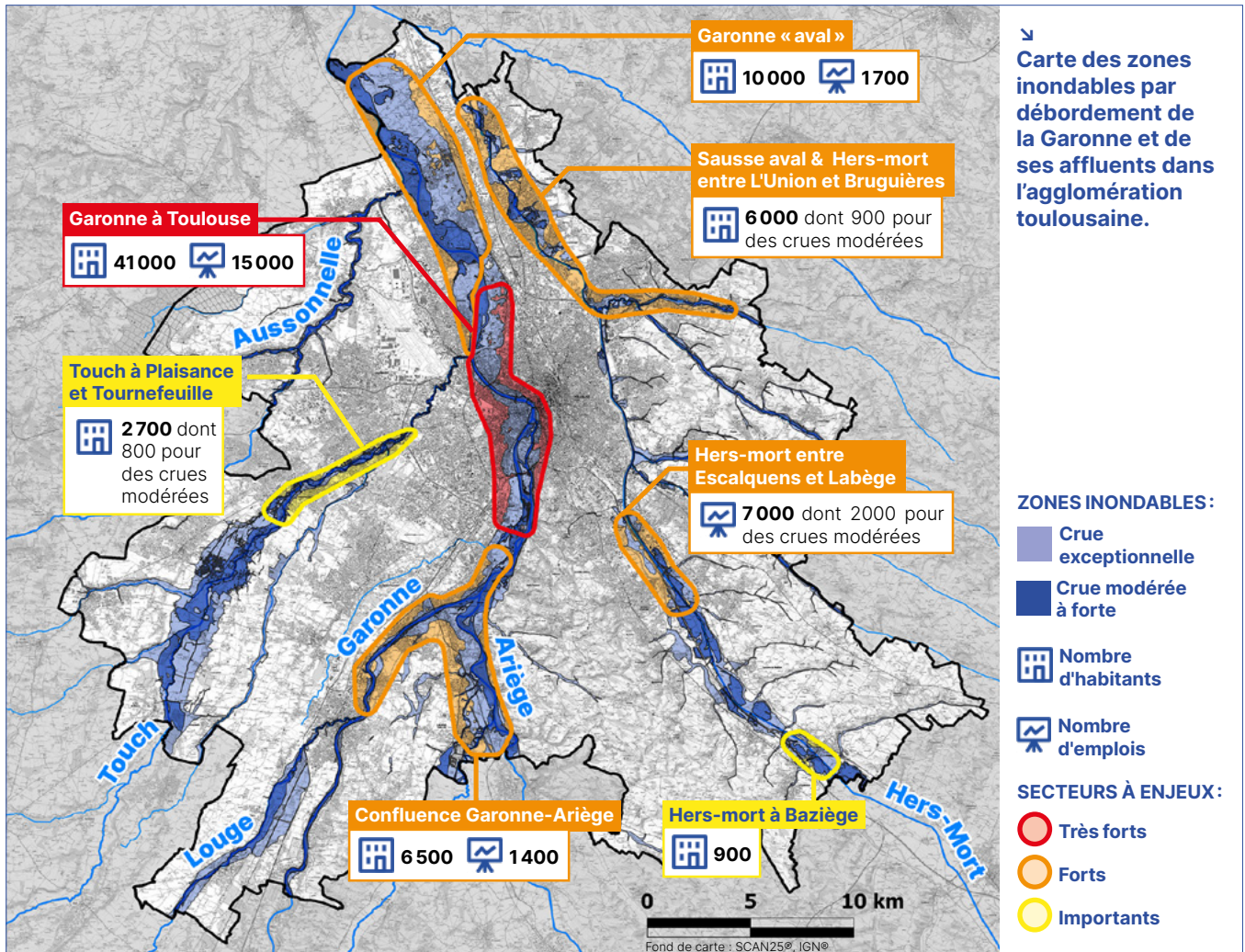


200 établissements sensibles (hôpitaux, crèches, écoles, EHPAD, mairies, casernes...)

Pour un coût global de l'ordre de **1,5 Milliards d'euros.**

→ Environ 2/3 des enjeux sont situés à l'arrière des imposantes digues de Garonne à Toulouse.

Néanmoins, la défense n'est pas infaillible en cas de crue exceptionnelle !



La carte ci-dessus localise les zones concentrant le plus de logements et/ou d'entreprises exposés aux inondations par débordement de cours d'eau. Les crues « modérées à fortes » sont celles similaires à celle survenue en janvier 2022 sur la Garonne, l'Ariège et l'Aussoune.



Attention : de nombreux autres secteurs « à enjeux » peuvent se retrouver inondés, que ce soit par débordement des cours d'eau ou par ruissellement.

→ Environ 1 personne sur 3 habite dans un logement exposé aux inondations par ruissellement sur notre territoire.

Au-delà de ces chiffres, lorsque un territoire est inondé, chaque habitant peut se trouver impacté, directement (lors d'un trajet par exemple) ou indirectement (coupure d'électricité...).

Comment réduire les risques liés aux inondations ?

UN HISTORIQUE DES PRINCIPALES ACTIONS SUR NOTRE TERRITOIRE

De la crue de 1875 jusqu'à la fin du XXème siècle: une logique axée sur la protection

Renforcement en plusieurs étapes des digues à Toulouse ; construction de digues lors de la seconde moitié du XXème siècle dans plusieurs secteurs nouvellement urbanisés ; programmes d'aménagements hydrauliques des cours d'eau... **Ces travaux coûteux n'offrent toutefois pas une protection totale et définitive, et ont un fort impact sur les écosystèmes aquatiques.**

Depuis le début du XXème siècle: une logique de prévention et d'adaptation

- Réglementation de l'urbanisation en zone inondable, à travers la mise en place progressive des « PPRI » (**Plans de Prévention des Risques inondation**) par l'État ;
- **Services de Prévision des Crues (Vigicrues)** sur les principaux cours d'eau ;
- **Information des citoyens sur les risques majeurs** et organisation de la gestion des épisodes d'inondation, à travers notamment les **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

Les ouvrages de protection ne sont pour autant pas délaissés, en témoignent le programme de consolidation des digues de Toulouse menés de 2012 à 2020 par l'État et la ville (puis la Métropole), ainsi que les diagnostics menés par les intercommunalités sur les autres ouvrages existants sur le territoire afin d'évaluer leur niveau de protection et déterminer les actions à engager.

DES « PAPI » POUR FACILITER ET MIEUX ARTICULER LES ACTIONS

Instaurés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les risques à une échelle cohérente, avec une approche globale, en renforçant et complétant les outils de prévention existants.

Portés par des groupements de collectivités, les PAPI sont cadrés par l'État, qui participe fortement à leur financement, à travers le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit « Fonds Barnier ».

Ce que contient un PAPI :

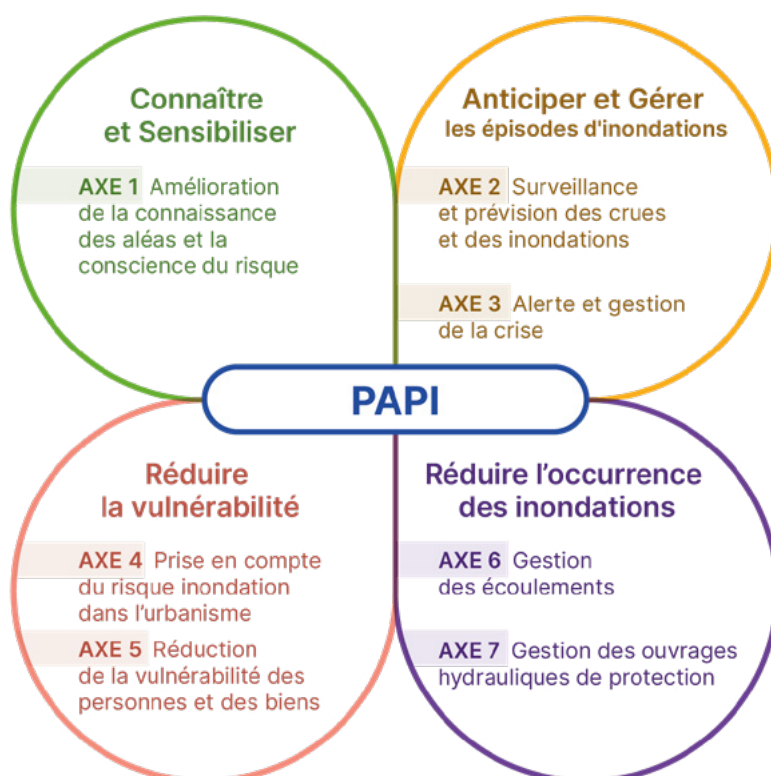
- Des **études** pour mieux connaître les risques et définir des mesures adaptées
- Des actions de **sensibilisation**
- Des actions **d'accompagnement** des élus, professionnels et particuliers
- Des **travaux d'investissement**, notamment sur les ouvrages de protection

Ce que ne contient pas un PAPI :

- L'entretien des cours d'eau, des fossés et des ouvrages de protection
- La gestion des épisodes d'inondation

250

C'est le nombre de PAPI labellisés depuis 20 ans à l'échelle nationale



Le PAPI de l'agglomération toulousaine

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées par les différents acteurs sur le territoire depuis 1875.

De par son financement, elle permet d'engager des actions d'envergure et nécessaires. Elle réunit les nombreux acteurs afin de faciliter la coordination des actions et le partage d'informations, indispensables pour une gestion solidaire et concertée du risque, visant les **3 objectifs fixés par la stratégie nationale** (SNGRI, 2014) :

- 1 Augmenter la sécurité des populations exposées.**
- 2 Stabiliser puis réduire le coût des dommages liés à l'inondation.**
- 3 Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.**



CALENDRIER GLOBAL

- **Octobre 2018 :**
déclaration d'intention
- **2019-2020 :**
élaboration, instruction et labellisation du programme préalable, dit PAPI « d'intention »
- **2021- mi-2025 :**
mise en œuvre du PAPI « d'intention »
- **2024-2025 :**
élaboration, instruction et labellisation du futur PAPI
- **Fin 2025-2031 :**
mise en œuvre du futur PAPI



PÉRIMÈTRE & ACTEURS

À ce jour, **94 communes de l'agglomération toulousaine** (voir carte p.3), pour 1000 km² et environ **1 Million d'habitants**.

- **Porteurs de la démarche :**
Toulouse Métropole, Muretain Agglo, SICOVAL et Grand Ouest Toulousain
- **Partenaires financiers :**
État, Région, Agence de l'Eau
- **Autres acteurs majeurs du territoire :** syndicats de rivières, communes, CCI, CMA...



QUELQUES ACTIONS PHARES DU PAPI « D'INTENTION » (EN COURS)

Études

- 1.1 – **Première cartographie des zones inondables par ruissellement** en cas de pluie exceptionnelle et définition de pistes d'actions d'adaptation,
- Axes 6 et 7 – **Amélioration de la connaissance des risques et des ouvrages de protection sur plusieurs affluents de la Garonne**
+ études préalables sur les digues de Garonne à Toulouse et Blagnac en vue de la poursuite de leur consolidation.

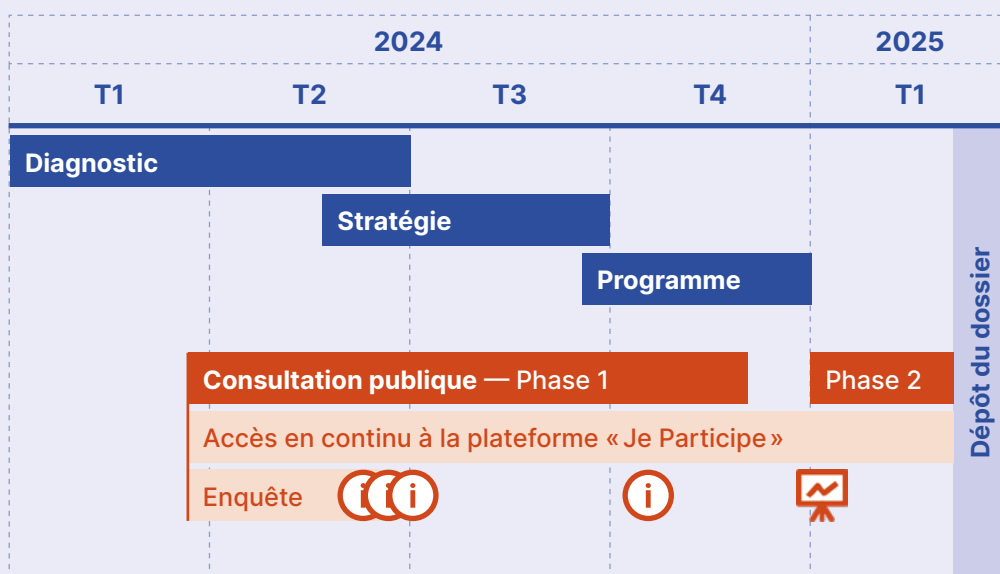
Accompagnements

- 1.8 – **Gestionnaires de réseaux** (électricité, routes, télécom, eau potable...): partage des connaissances existantes et appui pour la définition de plans d'adaptation aux risques,
- Axe 5: Diagnostics de vulnérabilité des entreprises, logements et établissements sensibles.

Sensibilisation

- 1.6 – tous publics: **un site d'information référence, inondations-agglo-toulousaine.fr** ✨
- + préparation d'événements pour la commémoration des 150 ans de la crue historique de Garonne du 23 juin 1875, organisés par la ville de Toulouse.

CALENDRIER D'ÉLABORATION DU FUTUR PAPI



Et après ?

- **Instruction** du dossier par les services de l'État puis labellisation (~6 mois)
- **Lancement** de la mise en oeuvre du nouveau programme **fin 2025**, pour une durée de **6 ans (2025-2031)**

infos-mobiles réunion publique

LES OBJECTIFS ET LE CADRE DE LA CONSULTATION CITOYENNE

Quels sont les apports attendus ?

Pour la première phase (2024, pendant l'élaboration du programme) :

- Connaître la **perception globale des risques** par les personnes vivant sur le territoire ;
- Enrichir le diagnostic des risques à partir de vos **témoignages sur des épisodes vécus** ;
- Adapter et compléter le programme d'actions à partir **des attentes et besoins** exprimés.

Pour la seconde phase (début 2025, après l'élaboration du programme) : récolter des avis pour apporter des derniers ajustements au dossier de candidature.

Comment les avis seront-ils traités ?

Les témoignages recueillis, s'ils apportent une connaissance nouvelle, seront intégrés dans le diagnostic, qui est le socle à partir duquel sont définis la stratégie et les actions.

Les attentes et besoins exprimés pourront amener à l'adaptation d'actions existantes (contenu, priorisation, budget alloué...), voire la création de nouvelles actions.

Chaque avis fera l'objet d'une analyse pour voir s'il peut être valorisé ou non. **Plus vos avis seront partagés tôt, plus ils auront de chance d'être mis à profit.** Un bilan des réponses apportées à vos contributions sera restitué à la fin de chaque phase.

COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION ?

Du 22 mars au 22 novembre 2024 (phase 1), puis début 2025 (phase 2), l'élaboration du PAPI 2025-2031 de l'agglomération toulousaine fait l'objet d'une consultation du public.

Plusieurs manières de vous informer et de participer sont prévues :



Vous avez des témoignages à partager ? des idées à proposer ?

1 **plateforme digitale** de participation accessible à tous tout au long de l'élaboration du programme :

<https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi>



Quelle est votre perception du risque inondation sur le territoire ?

Participez à l'**enquête citoyenne** entre le 22 mars et le 22 juin.

<https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/zi0jm5>



Envie d'échanger de vive voix avec l'équipe PAPI ?

Une série de **rencontres mobiles** sur le territoire au cours de l'année 2024, pour mieux vous informer et comprendre vos attentes.

→ **Dimanche 26 mai :**

Tournefeuille - Fête de la Nature

→ **Samedi 1er juin :**

Portet-sur-Garonne - Journées Nature

→ **D'autres rencontres sont en cours de préparation !** Retrouvez les informations complètes et actualisées sur la plateforme digitale.



Vous voulez découvrir en avant-première le programme élaboré ?

1 **réunion publique** début 2025 pour présenter le programme retenu, faire le bilan de la 1ère phase de consultation et lancer le dernier mois de consultation.

La plateforme digitale :

Pour vous informer et participer à la concertation, rendez-vous sur la plateforme dédiée au projet, ouverte en continue à partir du 22 mars 2024.

www.jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi



Avec le soutien financier de :

